



Bpi : nouveau préavis de grève reconductible sur une période d'un mois à partir du 27 mars 2024

Madame la Directrice,

Dans la continuité de nos précédents préavis de grève concernant la période transitoire dans laquelle se trouve la Bpi avec le futur déménagement du Centre Pompidou pour travaux prévu pour 2025, nous constatons que la pression subie par les personnels, la défiance à leur égard et l'aggravation des risques psycho-sociaux perdurent, alors que de nombreuses alertes vous ont déjà été faites ces derniers mois, que ce soit via les instances de dialogue social ou les réunions de négociation dans le cadre des différents préavis de grève.

Concernant la situation des collègues dits « vacataires », si nous constatons que de nouveaux contrats transitoires identiques aux précédents ont été proposés à certain.es agent.es, non seulement nous déplorons qu'aucune annonce collective n'ait été faite aux personnels pour expliquer la démarche intermédiaire entreprise en vue de proposer un futur contrat régulier, tant sur la base d'un salaire indicé que sur le renouvellement et la durée des contrats et, surtout, que des « vacataires » soient actuellement exclu.es du dispositif sans qu'aucune élément concret soit apporté pour le justifier. Plutôt que de vous engager dans une véritable négociation en cherchant un consensus, vous continuez d'opposer des méthodes brutales et arbitraires.

Vous avez justifié oralement la manière de servir ou une éventuelle nécessité de service. Nous vous avons pourtant rappelé que la manière de servir doit être évaluée dans le cadre d'entretiens professionnels dont ne disposent pas les « vacataires », ou a minima sur la base de rappels à l'ordre écrits ou de diverses sanctions réglementaires prononcées, ce qui n'est absolument le cas d'aucun « vacataire ». Concernant la nécessité de service, celle-ci doit être dûment justifiée auprès du comité social d'administration de la Bpi, ce qui n'est absolument pas le cas non plus.

Il n'y a donc aucune raison justifiée ni valable qui vous permettrait d'exclure des « vacataires » des propositions de renouvellement de contrats transitoires.

Enfin, la désinvolture dont vous avez fait preuve à l'égard des alertes sur la présence de punaises de lit dans la salle d'exposition a traduit une nouvelle fois le peu de considération que vous portez à vos publics et vos personnels et en particulier les « vacataires », premières et premiers exposés à ces nuisibles en continu plusieurs heures durant.

Par conséquent, le SGAC CGT-Culture et le SNAC FSU-Culture déposent un nouveau préavis de grève d'un mois reconductible à compter du 27 mars 2024 08h00.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de la Bpi, qu'ils et elles soient titulaires, stagiaires, contractuel·le·s, « vacataires », de droit public comme de droit privé.

Par cette action, nous entendons obtenir pour l'ensemble des personnels de la Bpi :

- Une reconnaissance de l'expertise professionnelle des agent.es avec l'arrêt sans délai de la défiance et de la surveillance par votre direction ainsi que des pressions à l'égard des collègues et représentant.es exprimant leurs craintes, désaccords et revendications
- La mise en place sans délai d'un accès à la médecine du travail
- L'arrêt du désherbage massif (« déselection ») des collections
- Des espaces de stockage des documents qui ne pourraient éventuellement pas intégrer le bâtiment Lumière pendant les travaux
- L'assurance de retourner dans le Centre Pompidou à la réouverture de celui-ci
- Le maintien ou l'augmentation de tous les effectifs, service par service, en amont, pendant la période de travaux et au retour sur site au sein du Centre Pompidou
- La mise en place d'une véritable réflexion collective sur le fonctionnement, le service rendu au public, l'organisation du travail de la bibliothèque et les conditions de travail des personnels avant et pendant la période des travaux
- Associer l'ensemble des personnels à tout le processus de déménagement (réunions plénières, groupes de travail, etc.)
- Un calendrier prévisionnel détaillé du pré-déménagement indiquant clairement toutes les étapes, tâche par tâche
- Un plan anticipé de l'organisation du travail pendant la période des Jeux Olympiques garantissant une ouverture non dégradée, tant pour les personnels que pour le public, avec des aménagements horaires et des éventuelles fermetures pendant cette période,
- Un bilan post installation afin d'évaluer les nouvelles conditions et organisation de travail sur l'ensemble des sites
- Une redéfinition des horaires d'ouverture liée une fois la Bpi installée au Bâtiment Lumières, en particulier revenir aux horaires d'ouverture de 11h à 22h les week-ends et jours fériés
- Une garantie d'accueil de tous les publics sans demande de justificatif d'identité ou de nationalité pour accéder à la Bpi, que ce soit au Centre Pompidou ou au bâtiment Lumière
- Une application stricte des règles sanitaires en cas d'infestation de nuisibles dans les locaux de la bibliothèque et une révision du plan de prévention afin d'éviter toute nouvelle infestation

- La reconduction immédiate de tous les contrats en cours des vacataires
- De nouveaux contrats de 3 ans renouvelables sur l'article L332-3 du Code de la fonction publique
- La levée du taux horaire irrégulier et l'indiciarisation desdits contrats
- Une véritable intégration des « vacataires » au collectif de travail de la Bpi (moyens de communication interne communs, registre SST commun, formations adaptées...)
- Une prime immédiate de 250€ pour chaque « vacataire »
- La mise en place d'un comité de suivi jusqu'au retour sur le site du Centre Pompidou

Ce préavis de grève faisant l'objet de l'ouverture d'une négociation obligatoire, nous nous tenons à votre disposition pour cette négociation ainsi que la rédaction et la signature d'un protocole d'accord garantissant l'ensemble des revendications.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre complète considération.